

# Appel à projets S'engager ! Edition 2024/2025

## Règlement et critères d'éligibilité et d'évaluation

### La Fondation AgroParisTech

La Fondation AgroParisTech reconnue d'utilité publique œuvre pour l'intérêt général en soutenant la recherche scientifique et l'excellence académique. Elle est convaincue que la compréhension des mécanismes du vivant, par la science et le partage des expériences de terrain, constitue un levier fondamental pour l'émergence d'une économie reposant sur le capital naturel, sa préservation et sa restauration.

Grâce au levier du mécénat de particuliers, de partenaires économiques et publics, elle finance et épaulé les porteurs de projet de l'écosystème AgroParisTech qui s'engagent dans cette voie. Elle accompagne la création de chaires de recherche, d'enseignement et de diffusion des connaissances, finance des bourses étudiantes, incite à l'engagement solidaire et citoyen, et soutient l'entrepreneuriat.

Elle se définit comme un catalyseur d'initiatives transformantes faisant appel aux sciences du vivant.

### Initiative S'engager : édition 2024 – 2025

Le but de l'initiative S'engager est d'encourager l'engagement citoyen individuel et collectif de chacun des membres d'AgroParisTech (élèves, alumni, enseignants-chercheurs, personnel administratif et technique) en faveur d'un monde durable en alliant quatre dimensions : recherche scientifique, impact environnemental, économique et social.

C'est dans ce cadre que la Fondation AgroParisTech sélectionne et valorise des projets d'intérêt général, solidaires et responsables visant à s'adapter au changement global. Les projets soutenus pourront bénéficier d'une aide financière (1 000 euros en moyenne) réservée à des dépenses d'investissement matériel et immatériel et de fonctionnement courant (**hors prestations extérieures**).

**En cohérence avec l'initiative nous privilégierons les dépenses respectueuses des objectifs de développement durable<sup>1</sup> et le financement accordé ne pourra excéder 30 % du budget total du projet.**

**Pour célébrer les 200 ans de l'école forestière de Nancy, une attention particulière sera portée cette année aux projets en lien avec la forêt par l'attribution d'un prix spécial.**

### Critères d'éligibilité

#### Type de structure

**Les structures éligibles au soutien de la Fondation AgroParisTech dans le cadre de l'Initiative S'engager sont :**

- des structures à but non-lucratif et dont l'objet principal n'est ni politique ni commercial ;
- des associations type loi 1901 relevant de l'intérêt général ;

<sup>1</sup> <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

### La Fondation AgroParisTech ne soutient pas :

- les personnes physiques ;
- les structures à but lucratif ;
- les structures publiques, parapubliques, politiques ou confessionnelles ;
- les structures bénéficiant de financement pérenne, de dotation globale et / ou de convention d'aide sociale.
- les structures qui auraient bénéficié d'un soutien ou plusieurs soutiens de la Fondation au cours des deux dernières années et n'aurait pas répondu à l'enquête annuelle d'évaluation 2022 et 2023.

## Les projets

### Les projets éligibles doivent :

- proposer des solutions d'adaptation au changement global (forêt, agriculture, biodiversité, solidarité, climat, alimentation, énergie, santé, eau, etc.) pour l'émergence d'une économie reposant sur le capital naturel, sa préservation et sa restauration ;
- être déployés par une équipe de plusieurs personnes (au moins 2) dont au moins une est membre d'AgroParisTech ;
- être développés en France et / ou à l'international ;
- ne pas avoir démarré avant la date de soutien ;
- prévoir une démarche de suivi, d'évaluation et de bilan de fin de projet ;
- prévoir une démarche d'évaluation et de réduction de l'impact carbone du projet (*lien vers des sites de bilan carbone sur la plateforme de dépôt des candidatures*) ;
- demander des financements auprès de la Fondation uniquement pour des dépenses d'investissement matériel et immatériel et de fonctionnement courant. La Fondation ne financera pas de prestations extérieures. (exemple : montage vidéo par un vidéaste freelance).

*Vigilance : pour les projets ayant bénéficié d'un soutien les années précédentes, la Fondation ne financera pas les dépenses d'investissements de matériels ayant déjà été soutenues auparavant (achat de vélo, appareil photo, etc.). Ce type de matériel doit rester la propriété de l'association. Veillez donc à une bonne passation avec l'équipe précédente pour ne pas nous solliciter plusieurs années de suite sur les mêmes dépenses.*

Les projets peuvent bénéficier à des personnes extérieures au projet. Dans ce cas, il conviendra de préciser comment ces personnes, appelées les bénéficiaires, y sont associées et à quel stade depuis la conception jusqu'à la réalisation.

## Les documents à fournir

### Pièces obligatoires à fournir pour tous les projets :

- le formulaire S'engager ! sur la plateforme en ligne complété : <https://osc3.tech/agroparistech/dc/record/appel-a-projets-sengager-edition-20242025-10/register>
- le budget prévisionnel du projet et la demande financière auprès de la Fondation (modèle Excel à remplir) ;  
*Vigilance : pour les projets ayant bénéficié d'un soutien les années précédentes, la Fondation ne financera pas les dépenses d'investissements de matériels ayant déjà été soutenues auparavant (achat de vélo, appareil photo, etc.). Ce type de matériel doit rester la propriété de l'association. Veillez donc à une bonne passation avec l'équipe précédente pour ne pas nous solliciter plusieurs années de suite sur les mêmes dépenses.*
- le(s) devi(s) et captures d'écran justifiant les dépenses liées à la demande financière ;
- un pitch vidéo d'1min30 (*consignes spécifiques ci-dessous*) ;
- une photo et/ou un visuel illustrant le projet ;
- Statuts de la structure ;

- Rapport d'activité de l'association de l'année précédente ;
- Comptes annuels de l'association de l'année précédente.

### Pièces obligatoires à fournir en plus pour les projets déjà soutenus :

- Rapport d'activité / Bilan des actions et résultats de la dernière mission de votre association soutenue par la Fondation sous quelque forme que ce soit. (même si cette dernière mission soutenue est antérieure à l'année précédente).

### Pitch vidéo

Dès lors qu'un projet déposé sur la plateforme aura reçu la confirmation de son éligibilité par l'équipe de la Fondation il vous sera adressé un mail vous demandant de fournir d'ici la clôture des candidatures le 17 novembre, une vidéo pitchant votre projet en 1 minutes 30 secondes maximum. L'objectif ? incarner et valoriser de vive voix votre projet auprès des membres du comité de sélection.

Nous vous demandons dans un premier temps d'y présenter votre équipe, la genèse du projet ainsi que ses grands objectifs en 30 secondes. Puis dans un second temps, vous aurez une minute pour convaincre le comité de sélection que la réalisation et donc le soutien de votre projet par la Fondation est indispensable.

Pour anticiper, vous pouvez donc d'ores et déjà la préparer. Nul besoin d'heures de montage ou d'idées créatives pour cette vidéo. Un face cam d'un ou plusieurs membres de l'équipe suffit. Seules contraintes : filmer en format paysage, nous l'envoyer par WeTransfer et bien sûr tenir le délai, puisque sans réception de la vidéo, votre projet ne pourra être présenté au comité de sélection.

Cette vidéo restera privée et utilisée uniquement dans le cadre du comité de sélection. Elle ne sera pas diffusée.

### Critères d'évaluation et de sélection des projets

**L'évaluation du projet se fera selon les critères de sélection suivants (grille d'évaluation en fin de document) :**

- l'intérêt pour la société civile et la réponse à un / des besoin(s) identifié(s) ;
- l'originalité du sujet et le caractère innovant ;
- la faisabilité technique et financière du projet ;
- la complémentarité des membres de l'équipe (étudiants, enseignants-chercheurs, personnel administratif et technique, alumni) : les rôles et responsabilités de chacun devront être décrits ;
- la diversité et le nombre de partenariats mobilisés ;
- les impacts sociaux et les résultats attendus ;
- les impacts environnementaux et le bilan carbone du projet (*lien vers des sites de bilan carbone sur la plateforme de dépôt des candidatures*) ;
- la démarche active de diffusion, de valorisation et de communication du projet ;
- la qualité et la clarté de la présentation et notamment du budget et du plan de financement.

**Les candidatures seront sélectionnées par un comité de sélection composé d'experts internes à AgroParisTech (vie étudiante et associative, Enseignant-Chercheur, étudiant ambassadeur de la Fondation) et externes spécialistes de l'économie sociale et solidaire et des sciences du vivant, ainsi que de nos partenaires mécènes de l'initiative.**

Le comité de sélection est souverain des décisions prises. Un retour circonstancié sera envoyé par mail à tous les projets déposés, que l'avis du comité de sélection soit positif ou négatif.

## Calendrier de sélection

- Ouverture de dépôt des projets : **vendredi 4 octobre 2024**
- Date limite de dépôt des dossiers complets : **dimanche 17 novembre 2024 à 23h59**
- Etudes des dossiers : **fin novembre 2024**
- Délibération du comité de sélection : **5 décembre 2024**
- Diffusion des résultats : **les jours suivants le comité de sélection**

Si vous avez une question, écrivez à Jeanne Leclerc : [jeanne.leclerc@agroparistech.fr](mailto:jeanne.leclerc@agroparistech.fr)

## Devenir lauréats S'engager, c'est bénéficier de la boîte à solutions de la Fondation à savoir :

- Des financements allant de 250€ à 5 000€, avec une moyenne accordée par projet de 1 000€.
- Un accès à une base de données d'appels à projets externes pour trouver d'autres sources de financement.
- La possibilité de collecter des dons défiscalisés sur une plateforme dédiée à votre projet.
- Un gage de crédibilité et de légitimité vis-à-vis des autres partenaires.
- D'ateliers de formations pour vous aider dans la gestion de projets, la collecte de dons, la valorisation et la communication de votre projets, etc.
- De coaching de compétences grâce aux collaborateurs de nos entreprises partenaires et le réseau des Alumni.
- De visibilité (publication sur nos réseaux sociaux, présence à des événements, etc.).
- D'un suivi de la Fondation grâce à l'un(e) de nos ambassadeurs.rices et d'un suivi d'un Enseignant-Chercheur (la mise en lien se fera par la Fondation).

A la suite de votre nomination, vous serez convié dans le courant du premier trimestre 2025 au Forum de l'Engagement Associatif, un événement en lien avec les projets de césure dédié pour mettre en avant vos projets et recevoir votre prix. Vous aurez l'occasion d'y rencontrer les membres du comité de sélection, les partenaires mécènes, les ambassadeurs étudiants de la Fondation ainsi que les autres porteurs de projets lauréats de cette année.

## Devenir lauréats, c'est s'engager à signer une convention de mécénat précisant les points suivants :

- Utiliser, l'aide financière selon l'affectation indiquée. Cette somme est attribuée pour la seule exécution du Projet, et ce à l'exclusion de tout autre type de dépense. Les biens et services acquis dans ce cadre sont propriété exclusive de la structure portant le projet ;
- Fournir à la Fondation, à échéance de la convention, un rapport rendant compte de l'utilisation des fonds accordés eu égard aux activités du Projet, et précisant les principaux résultats obtenus ;
- Répondre au questionnaire de reporting annuel de la Fondation concernant le suivi et le bilan du Projet en renseignant notamment l'indicateur de suivi-évaluation défini : indicateur de suivi ;

- Transmettre à la Fondation les retombées presse éventuelles relatives à la mise en place et à l'évolution du Projet ;
- Participer aux événements organisés par la Fondation ;
- Informer la Fondation en cas de changement majeur dans son organisation ;
- En cas de force majeure empêchant le déroulement initialement prévu du Projet, demander validation à la Fondation pour un changement d'affectation des financements. Sans validation préalable, les dépenses déjà engagées ne seront pas prises en considération.

**Avec le soutien de :**



Fondation d'entreprise  
**AG2R LA MONDIALE**



ANNEXE 1 – Grille d'évaluation des projets

<b>Projet</b>	L'intérêt pour la société civile et la réponse à un / des besoin(s) identifié(s) sur les thématiques de la lutte contre le changement climatique et ses impacts de tous ordres écologiques, sociaux et économiques.	/ 20 pts	/ 40 pts
	L'originalité du sujet et le caractère innovant.	/10 pts	
	La faisabilité technique et financière du projet.	/10 pts	
<b>Equipe</b>	La complémentarité des membres de l'équipe.	/ 20 pts	/ 30 pts
	La diversité et le nombre de partenariats mobilisés.	/ 10 pts	
<b>Suivi / évaluation</b>	Les impacts sociaux et les résultats attendus.	/ 10 pts	/ 20 pts
	La démarche active de diffusion, de valorisation et de communication du projet.	/ 10 pts	
<b>Présentation</b>	La qualité et la clarté de la présentation et notamment du budget et du plan de financement.	/ 10 pts	/ 10 pts
<b>TOTAL</b>			<b>/ 100 pts</b>